



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le proviseur

Affaire suivie par : David Thiberge
Tél : 02 38 79 10 08
david.thiberge@ac-orleans-tours.fr

21, bis rue Eugène Vignat
BP 7049
45010 Orléans Cedex



Orléans, le 6 septembre 2021

Mesdames et Messieurs, parents d'élèves
et d'étudiants internes et internes externes

Objet : possibilité de payer l'internat en plusieurs mensualités

Madame, Monsieur,

Les frais d'internat représentent sur l'année des sommes importantes. Actuellement, la facture envoyée aux familles (« l'avis aux familles ») est adressée à chaque trimestre : 749€ en octobre, 642€ en janvier et 535€ en avril.

Afin que les sommes à payer soient plus supportables dans le budget de chaque ménage, le lycée a mis en place la possibilité de payer en 10 mensualités (181,38€ en septembre puis 9 mensualités de 194€). Si cela vous intéresse, vous trouverez ci-joint une notice d'explication ainsi qu'un échéancier de paiement à compléter et à retourner au lycée à l'adresse suivante : agencecomptable.lbf@ac-orleans-tours.fr.

Je reste à votre disposition et je vous prie, Madame, Monsieur, de croire en mes salutations sincères.

Le proviseur

Valérie Baron



Agence comptable

Tél : 02 38 79 10 10
agencecomptable.lbf@ac-orleans-tours.fr
21 bis rue Eugène VIGNAT
B.P. 72049
45004 ORLÉANS Cedex 1

Moyens de paiement pour le règlement de l'internat

L'agence comptable du Lycée Benjamin Franklin propose aux familles d'élèves internes 2 formules pour le règlement de l'internat :

- ↳ soit en **plusieurs mensualités** par virement bancaire selon un échéancier établi en début d'année scolaire
- ↳ soit le montant dû, **en totalité**, dès réception de la facture trimestrielle, par carte bancaire, virement bancaire, chèque ou espèces

Chaque famille devra opter pour l'une ou l'autre des formules, sachant qu'il ne sera désormais plus possible de régler en plusieurs fois avec des chèques à encaissement différé.

À
P
R
I
V
I
L
È
G
I
E
R

Carte bancaire : télépaiement (à l'initiative du parent)

- ↳ accessible depuis *educonnect* <https://educonnect.education.gouv.fr/>
- ↳ adresse mail nécessaire pour l'activation et création du compte
- ↳ créances payables par carte bancaire sur internet
- ↳ visibilité de l'ensemble des créances
- ↳ pas de frais bancaires

Virement bancaire (à l'initiative du parent)

- ↳ possible sur le compte bancaire de l'établissement dont les coordonnées bancaires sont les suivantes :
IBAN : FR76 1007 1450 0000 0010 0047 142 BIC : TRPUFRP1
- ↳ merci de préciser le **nom de l'élève et la référence de la créance**

Carte bancaire : terminal de paiement (à l'initiative du parent)

- ↳ à la caisse du Lycée Benjamin Franklin

Chèque bancaire (à l'initiative du parent)

- ↳ à l'ordre de l'agent comptable du Lycée Benjamin Franklin
- ↳ délai d'encaissement à compter du dépôt : 10 jours à 3 semaines

Espèces (à l'initiative du parent)

- ↳ encaissement limité à 300€ (en application de l'article 1680 du code général des impôts)
- ↳ à la caisse du lycée Benjamin Franklin

